

AFFAIRE N° 4. - Demande à adresser au Service de la Jeunesse et des Sports en vue d'obtenir une participation aux frais de fonctionnement sous forme de location des installations sportives de la piscine du Barachois

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 467/ES en date du 23 Juillet 1968, Monsieur le Chef du Service de la Jeunesse et des Sports a porté à ma connaissance qu'un crédit de 165.000 Frs CFA venait d'être affecté pour la location des installations sportives de la piscine municipale pour des utilisations scolaires ou non scolaires (examens, préparations sportives).

Pour lui permettre de verser cette somme à la Commune, il souhaiterait que le Conseil Municipal prenne une délibération " demandant une participation aux frais de fonctionnement, sous forme de location des installations " sportives de la piscine du Barachois, location qui pourrait s'élever, en " accord avec le Service de la Jeunesse et des Sports, à la somme de " 165.000 Frs CFA pour l'année 1968.

Le Service des Domaines serait chargé de rédiger la convention de location.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix .

Adopté à l'unanimité, sous réserve qu'il s'agisse d'une subvention pour participation aux frais de fonctionnement mais non pas d'une location.